

Le Département en 1^{ère} ligne pour aider à la relance du tourisme, de l'artisanat, du commerce et du BTP

Le tourisme, 1^{ère} économie des Pyrénées-Orientales est très lourdement impacté par la crise liée à l'épidémie du Covid-19, comme le sont le commerce et l'artisanat de proximité.

Mobilisé, réactif et solidaire, le Département s'engage aux côtés de la Région et avec les EPCI, pour la création d'un fonds L'OCCAL. Ce dispositif souple se veut une réponse au plus près des besoins des professionnels dans une perspective de relance économique. Il sera abondé à hauteur de 3€ / habitant (soit un total de 1,5 M€).

Il s'agit de :

- Permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement...) par des **avances remboursables** prioritairement.

- Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires au travers de **subventions** pour anticiper la réassurance des clientèles et dans les aménagements nécessaires au redémarrage de l'activité.

Ce fonds est destiné à soutenir les microentreprises, TPE, PME, les communes et les EPCI agissant dans ces secteurs ainsi que les associations du tourisme social et solidaire.

Ce programme entre en vigueur le 1^{er} juin 2020 et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera géré par un Comité d'Engagement, organisé à l'échelle du département, co-présidé par la Région et le Département, avec la Banque des Territoires et les EPCI.

Une aide exceptionnelle aux associations

Lors de la session du 20 avril dernier, le Département a voté la création d'une enveloppe exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros. Ce fonds sera accessible à toutes les associations en capacité de justifier les conséquences financières de la crise. Lors de cette session, les élu-es actent cette procédure qui se veut souple et pragmatique : un dossier spécifique « demande d'aide exceptionnelle crise sanitaire » devra être déposé sur le site Pass66.fr, avant le 30 septembre 2020.

Poursuivre l'aide aux communes pour les emplois locaux dans le BTP

Dans le cadre de son plan d'investissement, le Département poursuit son action au nom des solidarités territoriales. Il confirme son soutien financier aux communes et aux intercommunalités pour mener à bien leurs investissements, plus particulièrement ceux dédiés à l'amélioration du service public et à l'amélioration du bien-être des habitants. Le Département poursuit les aides suite à la tempête Gloria, le déploiement du réseau THD Numérique66 et la reprise des chantiers de l'Office66 et du SDIS.

